

Image not found or type unknown



Renouvellement de titre de séjour « commerçant »

Par **CHAKIB_INFO**, le **26/07/2012** à **23:41**

Bonjour,

Je suis de nationalité Algérienne, gérant non salarié d'une SARL, j'ai eu ma première carte qui m'autorise à exercer la gérance la fin Avril 2012.

D'après ce que j'ai vu, parmi les pièces qu'ils demandent, on trouve soit les fiches de paie soit extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours de trois derniers mois, j'aimerais bien savoir svp, ils veulent dire quoi avec ce dernier, en tenant compte que jusqu'à maintenant je ne suis pas déclaré salarié et je n'ai pas encore de rémunération.

Et, est ce que au moment de la demande du renouvellement, je dois présenter le bilan seulement, ou bien, je serai obligé de justifier mes ressources (fiches de paie ou extrait du livre de compte,,).

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

CHAKIB